

**DELEGATION DE Monsieur
Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM**

D-2015/696

Projets associatifs à l'International. Appels à projet co-développement 2015 et Soutien aux associations bordelaises. Autorisation. Décision.

Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

1. VOLET 1 : APPEL A PROJETS CO-DEVELOPPEMENT.

Dans le cadre de sa politique de relations internationales, la Ville de Bordeaux soutient le développement de projets avec ses vingt villes partenaires. C'est dans ce contexte qu'a été lancé pour la première fois, en 2011, le principe des appels à projets Méditerranée et Co - Développement en direction des associations bordelaises.

Objectifs :

- permettre à des associations bordelaises d'initier des projets de solidarité internationale intervenant à Ashdod, Bamako, Casablanca, Oran, Ouagadougou ou Ramallah dans les domaines de la protection, de la rénovation du patrimoine, de la gestion du secteur associatif, de la formation professionnelle, du développement durable, de l'éducation, de la santé, du commerce équitable, de l'agriculture ou encore de l'aménagement rural et urbain ;
- apporter aux projets retenus par le jury qui réunit, tous les ans, des élus et des personnalités qualifiées, un financement se situant entre 2500 et 5000 € ; cette subvention ne pouvant excéder 50% du budget total du projet.

Sur la base de ce principe général, et dans la continuité de la volonté de la Ville de Bordeaux d'accompagner aussi efficacement que possible les Bordelais qualifiés ou engagés qui souhaitent réaliser, dans leur pays ou région d'origine des projets ciblés, il s'agit aujourd'hui de vous soumettre les deux projets suivants.

- 1) Le premier est un projet présenté par l'Association Médecins du Monde - Délégation Aquitaine pour Bamako.

Il porte sur « le volet société civile du Plan National de lutte contre le VIH » dans le District de Bamako, partenaire de la Ville de Bordeaux.

Il cible la prise en charge des personnes les plus à risque dans un périmètre bien circonscrit
- la Commune IV de Bamako où se situe la principale gare routière de la ville – zone très sensible de par son positionnement.

La viabilité de ce projet repose sur son accompagnement « social et médical » par deux institutions reconnues depuis près de 20 ans pour leur ancrage local dans la lutte contre les infections sexuellement transmissibles dont le VIH SIDA :

- l'ONG malienne Soutoura,
- l'Association Médecins du Monde Mali.

L'appui sollicité vise la prise en charge des actions ci-dessous, initiées par des professionnels de la santé, membres de l'Association Médecins du Monde de la délégation Aquitaine :

- mise en place d'un centre d'accueil et de soins dans cette Commune IV (prévention, dépistage rapide, soins gynécologiques, distribution/vente de matériels de prévention, planification familiale et accompagnement vers les centres de référence des personnes dépistées positives),
- organisation d'ateliers de formation et de sensibilisation ;

- organisation des sessions de prévention et mobilisation communautaire,
- élaboration d'un plaidoyer pour un accès effectif aux soins de santé sexuelle au niveau des centres de santé communautaires.

La Ville de Bordeaux se propose d'apporter un soutien financier pour la réalisation de ces actions par l'octroi d'une subvention à hauteur de 5 000 euros.

2) Le second projet est présenté par l'Association Afrisol Eco Développement pour Ouagadougou

Il part d'un constat majeur fait par des ingénieurs et informaticiens membres de cette association : l'absence récurrente de solution de retraitement des batteries utilisées dans les installations des panneaux photovoltaïques au Burkina Faso.

Afrisol Eco Développement œuvre, depuis 2009, dans l'installation de ces panneaux en Afrique subsaharienne. Elle réhabilite de manière durable des installations d'électrification solaire en brousse (éclairage de centres de santé, maternité, établissements scolaires, alimentation électrique de pompe à eau). Elle s'appuie sur des associations locales pour définir les priorités sur le terrain et privilégie la main d'œuvre locale et l'achat du matériel local.

Cette approche lui permet d'avoir des retours fiables des populations bénéficiaires et des électriciens en charge de l'entretien des installations sur la question des déchets, principalement les batteries, en raison de leur courte espérance de vie entre 5 et 10 ans selon la technologie choisie et de leur toxicité car composées de plastique et d'acide et de plomb.

Le projet présenté vise donc à déterminer les conditions de création d'une filière de retraitement des batteries usagées, à Ouagadougou, au travers d'une étude de faisabilité qui déterminera les possibilités de retraitement, les besoins techniques, humains et financiers, ainsi que le périmètre géographique et technique.

Les résultats de l'étude seront partagés avec des acteurs locaux pour mettre en place des activités de retraitement des batteries et ainsi créer des activités génératrices de revenus pour les populations locales.

Au vu de ces éléments et de la volonté affichée de la Mairie de Ouagadougou de s'impliquer sur la mise en oeuvre des recommandations qui seront faites par cette étude, la Ville de Bordeaux se propose d'apporter un soutien financier pour la réalisation de la PHASE 1 de ce projet par l'octroi d'une subvention de 2500 euros.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser M. le Maire à :

- attribuer une subvention de 5 000 € (cinq mille euros) pour l'association Médecins du Monde – délégation Aquitaine ;
- attribuer une subvention de 2 500 € (deux mille cinq cents euros) pour l'association Afrisol Eco Développement.

Ces dépenses seront imputées sur le budget 2015 de la Ville de Bordeaux - Fonction BX 041 – Compte 6574 – Natana 1226 – CdR : Relations Internationales.

2. VOLET 2 : SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS BORDELAISES OEUVRANT A L'INTERNATIONAL.

Mesdames, Messieurs,

Ce volet porte sur l'implication des associations bordelaises qui nous accompagnent quotidiennement, et plus précisément sur l'Afrique Subsaharienne. Ces relais associatifs sont, à international, un enrichissement formidable notamment pour la politique africaine de Bordeaux.

Au-delà de notre communauté de destin avec le continent africain et des liens de coopération décentralisée que nous avons tissés avec des villes comme Bamako et Ouagadougou, elles constituent par leur présence et les projets qu'elles mettent en œuvre - dans des domaines d'actions bien ciblés - comme la santé, l'économie, la culture, le développement durable - une réelle valeur ajoutée pour nous.

Et c'est là tout le sens du deuxième volet de cette délibération que je vous présente aujourd'hui pour apporter à trois d'entre elles un soutien financier dans le cadre :

- de la programmation annuelle de leurs activités,
- de leur lien organique avec les diasporas pour les encourager à poursuivre leur travail sur le terrain.

1. L'Association Cinéma Africain Promotion. Elle organise, en partenariat avec le CAPC-Musée d'art contemporain et la Cinémathèque Afrique de l'Institut Français, les rencontres cinématographiques africaines de Bordeaux sur deux jours qui s'inscrivent dans le cadre du programme « Afriques Contemporaines » qui a démarré en septembre dernier avec l'exposition « Folk'Art africain » du Frac Aquitaine et « Young Architects in Africa » de Arc en Rêve. Ces journées, à travers une sélection de films articulant des œuvres de cinéastes majeurs et émergents, sont l'occasion de découvrir quelques aspects du riche patrimoine que représente le cinéma africain ainsi que les préoccupations actuelles des cinéastes d'aujourd'hui.

La Ville de Bordeaux se propose d'apporter un soutien financier pour la réalisation de ces actions par l'octroi d'une subvention à hauteur de 1 000 euros.

2. L'Association AQAFI, dans le cadre de son programme de tutorat destiné à accueillir, orienter et suivre les étudiants, en général, et les étudiants africains en particulier, rencontrant un besoin d'accompagnement hors temps scolaire.

Ce type d'action constitue un enjeu important pour l'attractivité des sites d'enseignement supérieur. Elle entre ainsi en cohérence avec les missions de la Ville de Bordeaux dans sa volonté à soutenir les milliers d'étudiants, venant d'horizons divers, dans leur scolarité, leur logement, leur insertion sociale et la découverte de ses richesses architecturales, culturelles, etc.

La Ville de Bordeaux se propose d'apporter un soutien financier par l'octroi d'une subvention à hauteur de 2 000 € pour les actions de ce programme qui se dérouleront sur l'année universitaire 2015-2016 et qui feront l'objet d'une évaluation par AQAFI au dernier trimestre 2016.

3. L'Association Médecins d'Afrique Aquitaine très active depuis 5 ans dans notre ville. Elle est spécialisée dans le secteur d'activité de l'action sociale : eau/hygiène/environnement, accès aux soins de santé primaires (avec une accentuation sur le couple mère-enfant) et à la conception d'équipes médicales pouvant intervenir rapidement en cas de besoin.

Elle dispose dans ce but d'un réseau de correspondants dans treize pays africains dont le Mali et le Burkina Faso. Sa force repose dans ses bénévoles et ses volontaires issus des Diasporas africaines et qui œuvrent, selon leur disponibilité, leur formation, leur expérience dans leurs différents pays d'interventions.

Au vu de ces éléments, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser M. le Maire à :

- attribuer une subvention de 1 000 € (mille euros) pour l'Association Cinéma Africain Promotion,
- attribuer une subvention de 2 000 € (deux mille euros) pour l'Association AQAFI,
- attribuer une subvention de 1 000 € (mille euros) pour l'Association Médecins d'Afrique Aquitaine.

Ces dépenses seront imputées sur le budget 2015 de la Ville de Bordeaux - Fonction BX 041
– Compte 6574 – Natana 1226 – CdR : Relations Internationales.

ADOpte A L'UNANIMITE